Naturalisation

La naturalisation est une procédure d'acquisition de la nationalité française par décret.

Pour obtenir un certificat de nationalité française, vous devez **effectuer la demande dans la Préfecture du département**.

Pour cela, vous devez :

- Être majeur
- Avoir résidé en France pendant les cinq années précédant la demande de dépôt

Liens utiles
Plus d'infos sur service-public.fr